



AMENDMENT 003

This amendment is raised to address the following:

1. Could you please clarify the following: The stations must be capable of operations from 3 to 50 MHz, typical HF is 1.6-30 MHz and the other configurations do not call out this spec?

Response: The specification should read 3 Mhz to 30 Mhz. Operation outside this range is not a requirement.

2. You mention 3-50MHz in Section 4.1.1.1 and typical HF is 3-30MHz, is this a typo ??

Response: The 3-50 Mhz range is a typo. In order to meet our specification, equipment is only required to operate from the 3-30 Mhz range.

3. Section 3.0 you mention VHF to VHF connected to an HF Radio in Mobile config, can I assume you already have the VHF equipment and if so what type is it ? I further surmise that what you need from us would be the VHF to UHF Interconnect device in the mobile to facilitate the portable dismantled VHF user to speak to the Mobile VHF and connect to HF for longer reach ?

Response: RCMP will supply all its own interfaces and VHF radio equipment.

MODIFICATION 003

La présente modification vise à répondre aux questions suivantes :



1. Pourriez-vous clarifier l'énoncé suivant : La station fonctionne dans la gamme de fréquences de 3 à 50 MHz. Les fréquences HF couvrent en général la gamme de 1,6 à 30 MHz et les autres configurations n'exigent pas cette spécification.

Réponse : La spécification devrait indiquer de 3 à 30 MHz. Le fonctionnement à l'extérieur de cette gamme n'est pas exigé.

2. À la section 4.1.1.1 vous indiquez 3-50 MHz alors que la gamme de fréquences est en général de 3-30 MHz, est-ce une coquille?

Réponse : La gamme de 3-50 MHz est une erreur. Pour répondre à notre spécification, l'équipement doit seulement fonctionner dans la gamme de 3-30 MHz.

3. À la section 3.0, vous mentionnez des postes radio VHF à VHF connectés à un poste radio HF dans une configuration mobile. Puis-je supposer que vous avez déjà l'équipement VHF, et si c'est le cas, de quel type s'agit-il? Je suppose aussi que vous nous demandez de fournir le dispositif d'interconnexion VHF-UHF dans l'appareil mobile pour aider l'utilisateur du poste radio VHF portable débarqué à parler au poste radio VHF mobile et à se connecter au poste radio HF plus distant.

Réponse : La GRC fournira toutes ses interfaces et tout son équipement radio VHF.